



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FLYING DISC

Technoparc Poissy - Espace Média

3 rue Gustave Eiffel

78 300 POISSY

T. 09 53 68 14 83

info@ff-flyingdisc.fr

www.ff-flyingdisc.fr

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire FFFD 2021

Samedi 20 novembre 2021

Maison du sport français, 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris

Début de la réunion : 10h45

[2832 voix représentées sur 3862.](#)

Hommage à Jackie Retail : Franck Leygues rend hommage à Jackie Retail qui nous a quittés cet été. Il rappelle son parcours en tant que membre du comité directeur, vice-présidente Ultimate de la fédération, son investissement pour le développement de l'Ultimate dans les années 90 et 2000, avec notamment l'organisation très réussie des championnats d'Europe à Fontenay-le-Comte en Vendée en 1995 et en 2003. Jackie avait été nommée membre d'honneur de la fédération en 2013. Franck Leygues remercie au nom de la fédération tous ceux qui étaient présents à la cérémonie.

Résolution n°1 : *Constitution de la commission électorale et de surveillance de l'assemblée générale ordinaire.*

Proposition de voter à main levée les résolutions de l'assemblée générale 2021 :

[Adoptée à l'unanimité.](#)

Présidente de séance : Clémentine BANT

Secrétaire de séance : Florence Dumont, prestataire externe (à distance)

Scrutateurs :

- Julien Gréau (Ligue Flying Disc Pays de la Loire, président)
- Romain Varlet (Euskadisk, président)
- Amaury Guérin (Tchac' / membre du comité directeur FFFD)

[La constitution de la commission électorale et de surveillance de l'assemblée est adoptée à l'unanimité.](#)

Message vidéo enregistré de Mme Brigitte Henriques, présidente du CNOSF à l'attention de l'assemblée générale FFFD.



Souhait de féliciter la fédération pour son engagement et pour son entrée au CNOSF le 29 juin dernier avec plus de 90 % des votes favorables de l'assemblée générale. Avec un tel score, l'affiliation de la FFFD vient récompenser le travail des bénévoles et des structures de votre fédération.

Présentation du service « Fédération » nouvellement créé par le CNOSF pour les fédérations et les territoires au travers des CDOS et CROS pour accompagner le mieux possible au quotidien, mutualisation, communication, partage de bonnes pratiques, etc. point sur le succès du Pass'Sport qui sera reconduit pour 100 millions d'euros l'année prochaine. Parité et décloisonnement, 100 jours au 7 novembre, 11 hommes et 11 femmes, commission présidée par un binôme paritaire. Souhait que la FFFD continue de s'engager sur la voie de la mixité.

Présentation du projet des 108 fédérations regroupant toutes les fédérations sportives, olympiques, non olympiques, affinitaires et scolaires pour représenter pleinement le mouvement sportif français.

Félicitations au club Yaka de Noisy-le-Sec pour son titre de championne d'Europe.

Précisions de Franck Leygues : le partage des ressources proposé comprend par exemple le soutien juridique.

Remerciements de Franck Leygues à Brigitte Henriques pour son message.

Résolution n°2 : Approbation du rapport moral de la saison 2020/2021

Présenté par Franck Leygues. Rappel sur la capacité d'adaptation qui a été nécessaire à tous tout au long de la saison.

Remerciements à la Cellule Covid, à ses membres qui sont le médecin fédéral et ses élus, membres du comité directeur qui ont été sur la brèche en continu. Il fait un point sur les difficultés RH déjà évoquées l'an passé. Il a été fait appel à un prestataire externe et à un ? pour établir un diagnostic puis à un prestataire RH, Anavasi suite à la fonction de direction qu'avait Vincent Roy redevenu chargé de mission en cours de saison et qui est actuellement en arrêt de travail qui va évoluer à sa demande vers une rupture conventionnelle. Cela nécessite la réorganisation des missions des autres salariés et une restructuration de la masse salariale. Il est donc fait appel à un prestataire rédactionnel, qui a par exemple préparé tous les documents de l'AG. Un CDD a également été mis en place avec Michel Appriou (ancien président du CROS Nouvelle-Aquitaine) qui travaille notamment sur deux dossiers urgents en cours : la reconnaissance de Haut niveau et le contrat de délégation.

Le point financier sera détaillé (résolution n° 4).

La première année du mandat s'est attachée à structurer la fédération avec l'évolution de la DTN vers la DTNS, la mise en place de groupe de travail, comme le groupe de travail « Budget », la commission des Ligues, etc. tout n'est pas parfait, les choses se mettent en place. L'objectif était de mettre en place une organisation pour réaliser le projet fédéral adopté par l'assemblée générale 2020.

Concernant les outils fédéraux, il est précisé que les critiques des élus sur CISS sont entendues et partagées. Un groupe de travail, présidé par Amaury Guérin, travaille à la recherche et à la mise en place de nouveaux outils communs, comme Teams.

Rappel de l'existence de Be Sport, et des applications du CNOSF au service des clubs comme « Mon club près de chez moi », dont chaque club peut et doit s'emparer au niveau local.

Point sur les problématiques de gestion des résultats en *live* qui ont fait l'objet d'une subvention Ans, et les solutions Ultimate Central pour l'Ultimate et Disc Golf Metrix pour le Disc Golf.

Le groupe de travail étudie le projet de passer à un outil de gestion des licences différent de CISS.



Les relations institutionnelles de la FFFD se font dans un cadre de confiance et s'intensifient. Les demandes de délégation et de reconnaissance ont été déposées.

Le label Terre de Jeux 2024 demandé et obtenu au niveau national peut être valorisé au niveau local par les structures. Il est demandé aux fédérations d'investir Paris 2024 sur tout le territoire et de proposer des bénévoles. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure.

Question de l'assemblée : comment se concrétise la valorisation du Label Terre de Jeux 2024 au niveau local ?

Réponse de Franck Leygues : au niveau national les choses se mettent en place, vous serez sollicités au fur et à mesure. Au niveau local, notez que la « semaine Olympique et Paralympique » se déroulera du 17 au 24 janvier prochains, il faut se rapprocher des CDOS et CROS pour participer aux événements, animer des ateliers, etc.

Arrivée de Mehdi Boukarabila à 11 h (LFD Hauts-de-France : +89 voix)

Total : 2921 voix

Approbation du rapport moral 2020/2021 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 2921 (100 %)

Le rapport moral de la saison 2020/2021 est adopté à l'unanimité.

Résolution n°3 : Approbation du rapport d'activité de la saison 2020/2021

Organigramme fédéral présenté par Clémentine Bant. Le rapport d'activité ayant été reçu préalablement par email, il est proposé qu'il ne soit pas relu en AG et de donner la parole aux représentants des commissions présents pour intervenir s'ils le souhaitent et apporter des précisions et pour répondre aux questions qui seront posées.

Commission Développement, Yann Le Pleux

Question de l'assemblée : les labels concernent seulement les clubs ou bien aussi les Ligues ?

Réponse Franck Leygues : il a été proposé par la fédération avec l'AnS de travailler uniquement sur les demandes de labélisation des clubs.

Question de l'assemblée : Cela veut-il dire que les Ligues ne peuvent plus faire de demandes de subvention à l'AnS ?

Réponse de Franck Leygues : non. Il y a confusion. Il faut bien différencier les demandes de subventions, les soutiens de la fédération et les demandes de label performance, sport pour tous ou développement. Ce sont des démarches différentes. Ce qu'il faut retenir, c'est que les clubs et les structures doivent trouver les différents cofinancements possibles pour pouvoir prétendre au financement de l'AnS.

Intervention de David Balussou, LFD Île-de-France : dans notre cas, nous sommes sollicités par le CROS pour faire les demandes de label.



FFFlyingDisc

Question de Isadora Leroux, présidente du club Mer Ultimate Disc : pour le label Performance, il y a des critères relatifs aux seniors, mais pas pour les juniors, pourquoi ?

Réponse de Yann le Pleux : cela est lié à un choix de la fédération, les juniors font principalement l'objet du label Développement.

Commission Communication, Thomas Péron

Invitation à faire des retours sur les besoins d'information sur le site web et en général.

Commission Événementiel, Ludovic Romano

Question de l'assemblée : pourquoi avoir choisi Royan et le mixte master pour organiser le Championnat de France BU ?

Réponse de Franck Leygues : oui c'est le choix de date, de lieu et d'événement qui permettait de réunir toutes les conditions pour ce faire, dont la disponibilité des équipes techniques de la chaîne Sport en France du CNOSF et les contraintes du créneau horaire de diffusion en live. Sur les 100 000 euros de budget du tournoi, 16 000 euros sont alloués à ce projet de communication visibilité, qui porte ses fruits dans le mouvement sportif pour faire connaître et apprécier le Flying Disc.

Commission Éthique et Déontologie, Frédéric Risse

Présentation du contrôle d'honorabilité, qui est une commande du ministère pour considérer les violences sexuelles dans le sport. Un groupe de travail a été formé et a évolué vers un comité d'éthique et de déontologie qui doit faire partie de l'organisation des fédérations sportives. Ce comité d'éthique et de déontologie a parmi ses missions celle de travailler sur le contrôle d'honorabilité des encadrants APS bénévoles ou professionnels de la fédération. Il nécessite de nommer des référents vis-à-vis du MS. Le niveau de contrôle se développera année après année.

Question de l'assemblée : qui va se charger de faire ce contrôle pour les encadrants dans les clubs, car cela nous a été demandé pour notre club, et c'est complexe pour nous de le faire.

Réponse de Frédéric Risse : effectivement, c'est pour cela que le contrôle sera effectué au niveau national.

Commission DTNS, Frédéric Risse.

Question de Jean Marc Audouin : concernant le « contrat de qualification professionnelle ». Concernant l'AG je renouvelle une question que j'avais posée en 2019 : qu'en est-il de la mise en place d'un Contrat de Qualification professionnelle pour notre fédération ? Il me semble que la fédération avait la possibilité de présenter des listes d'athlètes de haut niveau au ministère, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Réponse de Frédéric : cela n'était pas possible, car il faut procéder étape par étape et avoir obtenu la délégation sportive pour pouvoir mettre en place un CQP.

Commission Jeunes Cédric Trestard.

Approbation du rapport d'activité 2020/2021 :



Abstention : 0

Pour : 2921 (100 %)

Le rapport moral de la saison 2020/2021 est adopté à l'unanimité.

Résolution n°4 : Approbation du rapport financier de la saison 2020/2021

Intervention de la Commissaire aux Comptes : présentation de l'obligation de la fédération de nommer un commissaire aux comptes pour sécuriser les adhérents, les salariés et les tiers. La fédération est passée d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement. La nomination d'un Commissaire aux Comptes permet d'alléger les administrateurs de la fédération de la charge et de la responsabilité pénale.

Présentation du compte de résultat qui représente le flux d'activité de la fédération : concernant les produits d'exploitation, plusieurs points notables, 1) la baisse de 30 % du produit de la vente de licences liée au contexte sanitaire, 2) les subventions d'exploitation pour 97 422 euros (54 k€ de fonds de solidarité et 43 k€ de subvention AnS.)

Les charges d'exploitation présentent une baisse des frais de déplacement et d'hébergement liée à l'annulation ou report des événements.

Présentation du nouvel enregistrement comptable qui répartit distinctement les charges sociales et les charges patronales.

Présentation du bilan de la fédération, qui consiste à donner une photographie au 31 août 2021 du patrimoine de l'association.

Question de l'assemblée : demande des précisions sur les différences entre la masse salariale 2020 par rapport à 2021, charges sociales et patronales.

Réponse de Adeline Rocher, trésorière : il s'agit d'une question de logiciel. L'ancien système ne permettait pas de dissocier les charges salariales des charges patronales.

Point sur l'Actif immobilisé qui représente principalement le matériel informatique de la fédération.

Précision sur des souscriptions au championnat reporté depuis 2 saisons dans les comptes.

Précision sur la ligne « Autres créances » pour 41 753 euros qui correspond à une subvention de l'AnS qui n'est pas encore versée.

Concernant le Passif, les fonds propres représentent les excédents antérieurs de la fédération. Cette ligne est particulièrement importante pour les partenaires pour présenter des garanties sur la capacité de la fédération à financer les projets.

Point de présentation sur la procédure d'alerte : le Commissaire aux Comptes doit prévenir les administrateurs, voire le tribunal de grande instance en cas de risque de cessation de paiement.

Point sur les dettes, représentées notamment par les provisions des congés payés acquis par les salariés au 31 août 2021.

Point de présentation de l'« opinion » notifiée par le Commissaire aux Comptes.



Point de présentation sur les « Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant » (exemple d'un administrateur qui mettrait un local à disposition de l'association). Il n'existe pas de convention ni actuelle ni ancienne.

Remerciements de Adeline Rocher et de Franck Leygues à Florence Violleau, Commissaire aux Comptes.

Question de Benjamin : concernant les pertes sur WUGC 2020 à Leeuwarden, est-ce une perte sèche, un remboursement est-il encore possible ?

Réponse de Frédéric Risse : pour l'instant, il s'agit d'une perte sèche. Des échanges sont en cours entre les fédérations européennes et la WFDF. Rien ne présage un remboursement possible de ces sommes. Cependant nous avons demandé à la WFDF d'étudier et de mettre en place des solutions pour que ce risque ne reproduise pas. Nous n'avons pas reçu la réponse à ce jour. La DTNS met en place des mesures correctives pour éviter ces risques, comme la souscription d'assurances systématiques sur les transports et hébergements.

Complément de réponse par Amaury Guérin : désormais, les conditions d'inscription précisent les échéanciers de remboursement en cas d'annulation.

Complément de réponse par Adeline Rocher : il faut comprendre que ce n'est pas la WFDF qui perçoit les frais d'inscription, mais l'organisateur du tournoi.

Question de l'assemblée : quelle est la conséquence d'un report à nouveau ?

Réponse de Florence Violleau, Commissaire aux Comptes : le report à nouveau est comme une ligne de réserve, si ce n'est que le montant est inscrit en report à nouveau, cela n'a pas de conséquence financière ou juridique. Il revient à l'assemblée générale de décider si l'affectation se fait en report à nouveau ou en réserve. Un report à nouveau est considéré comme définitivement acquis par l'association.

Approbation du report à nouveau au 31 août 2021 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 2921 (100 %)

Le report à nouveau au 31 août 2021 est adopté à l'unanimité.

Approbation du rapport financier 2020/2021 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 2921 (100 %)

Le rapport financier de la saison 2020/2021 est adopté à l'unanimité.

Résolution n°5 : Entérinement de la création du Comité Flying Disc 12

Présentation par Franck Leygues.

La Ligue Occitanie se réjouit de la création de ce nouveau comité départemental.

Le président rappelle pour le préciser aux nouveaux dirigeants qu'une période d'observation de 3 ans est requise avant de bénéficier d'aides de la part des financeurs, d'où l'importance de créer dès que possible les structures départementales.



Question de Jean-Marc Audouin : il est mentionné « comité départemental Flying Disc (CDFD) » au lieu de « Comité Flying Disc (CFD) ».

Réponse de Franck Leygues : oui, il y a une erreur, c'est bien « Comité Flying Disc (CFD) » qui est correct.

Rappel sur le fait qu'il y a différentes dénominations selon les fédérations et que le concept de Ligue concerne les régions, le concept de Comité est lié à l'échelon départemental.

Entérinement du Comité Flying Disc 12 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 2921 (100 %)

L'entérinement du Comité Flying Disc 12 est adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

Questions de Jean-Clair Cadier, président du club Magic Disc Angers concernant « la gestion des événements internationaux » : La gestion des internationaux pourrait-elle être déléguée à la fédération ? L'intendance (gestion des prestations, des paiements, des remboursements) ne pourrait-elle pas être gérée par un joueur sélectionné, de manière à soulager les clubs de cette charge mentale ? (ce qui est le cas quand un club présente de nombreux internationaux dans plusieurs catégories).

Réponse de Frédéric Risse : cela s'est produit par le passé, avec des résultats d'accumulation de pertes, de plus le nombre d'équipe augmente, il y aurait danger, la fédération n'a pas les ressources pour gérer l'intendance des équipes de France.

Réponse de Franck Leygues : c'était le cas avant, mais cela s'est effectivement conclu par des pertes. La fédération a mis des ressources de salariat pour soutenir les clubs, mais ne peut pas prendre la charge entière des 24 équipes de France.

Précisions du Dr Annie Proust, médecin fédéral : ce système permet aux clubs de réserver les prestations pour les joueurs dans le club et donc cela permet de s'assurer que les joueurs des équipes sont bien à jour de leur adhésion.

Précision de Franck Leygues : il est rappelé que les flux financiers concernant les joueurs des équipes de France représentent une réalité de l'activité des clubs lorsque ces flux passent par la trésorerie des clubs, ce qui permet de légitimer des demandes d'aides des clubs auprès des financeurs.

12h40 : Pause déjeuner

Reprise de l'assemblée générale à 14h27

Accueil et présentation de Mme Véronique Moreira, présidente de l'USEP, vice-présidente du CNOSF.

Résolution n°6 : *En la présence de Véronique Moreira, présidente de l'USEP, vice-présidente du CNOSF, Remise des récompenses.*

Remise d'un titre de membre d'honneur de la FFFD à Patrick Isambert (excusé) pour son action fédérale en faveur du Flying Disc, notamment avec l'initiative du premier parcours permanent de DG en France à Jablines (77) installé en 2002.

En l'absence de Patrick Isambert, présentation par Gérard Morin, responsable de la commission Disc Golf : doublement fier que Patrick soit mis à l'honneur, car il est l'instigateur du premier parcours de DG en France à Jablines-Annet, et en tant que président du club de Jablines-Annet. Il est important d'honorer les personnes qui font qu'aujourd'hui plein de parcours se montent avec plus ou moins de difficultés, certes, mais il faut se souvenir de ceux qui ont démarré, qui ont investi toute leur énergie pour ce projet alors que personne n'y croyait, car c'est grâce à eux si nous en sommes là. Cf article de presse présenté en vidéo projection.

Remise d'un trophée à Mehdi Boukarabila, présent, par Frédéric Risse, DTNS pour sa 3e place aux Championnats d'Europe de Disc Golf dans la catégorie Master Pro (MP50). cf. vidéo de présentation.

Remise d'un trophée à YAKA, Équipe championne d'Europe XEUCF 2021 Féminine - (Bruges, Belgique) par Amaury Guérin, vice-président Ultimate à Clara Mathias, membre de l'équipe. cf. vidéo de présentation.

Résolution n°8 : *Débat-échange avec Véronique Moreira, présidente de l'USEP, Vice-Présidente du CNOSF*

Présentation de l'USEP par Véronique Moreira : l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) est la fédération du sport scolaire de l'école primaire publique. C'est le pendant de l'UNSS avec le second degré, à la différence que l'UNSS est un service déconcentré de l'État avec les professeurs d'EPS qui donnent des heures à la charge du ministère de l'Éducation nationale pour permettre à l'UNSS de fonctionner.

L'USEP est une fédération sportive, membre du CNOSF, loi 1901, dont le modèle économique repose sur les licenciés et sur le bénévolat des enseignants du premier degré. Structurée au niveau national, elle a un délégué USEP dans chaque département. Les écoles s'affilient de façon volontaire à l'USEP et participent au programme d'activités proposé qui balaie toutes les disciplines. Il y a aussi des opérations comme « Le P'tit Tour à vélo » dédié au savoir rouler à vélo, ou avec la fédération de rugby autour de la future Coupe du monde de rugby, il y a d'autres opérations avec le foot, le hand, etc. et pas seulement avec des fédérations olympiques.

L'USEP vient en prolongement de l'EPS et a pour objectif d'acculturer les enfants à une approche sportive la plus diversifiée possible en coconstruisant, avec tous les acteurs dont les fédérations sportives, à 3 différents niveaux : 1) coconstruire un document pédagogique qui permet d'adapter l'apprentissage et la pratique de la discipline pour des enfants de 6 à 12 ans par des enseignants du premier degré qui n'ont pas l'expertise des enseignants d'EPS, 2) la formation des enseignants, 3) le matériel qui n'est pas forcément disponible dans les écoles, ce qui peut parfois être un frein. D'expérience, chaque fois que nous montons un partenariat et que nous agissons sur ces 3 leviers, c'est la garantie que l'activité se développe de façon pérenne dans les écoles.

Remerciements de Franck Leygues à Véronique Moreira pour sa présentation de l'USEP, et introduction aux échanges avec l'assemblée générale pour se faire une idée plus précise sur ce que peut être la pratique du Flying Disc avec l'USEP.

Présentation de Franck Leygues : rappel sur la présence de l'Ultimate en milieu scolaire, notamment en collège. Le Disc Golf a permis de pratiquer un sport lors de la reprise du sport dans le cadre de la pandémie parce qu'il

répondait à tous les critères (plein air, pas de contact par exemple). Depuis, la fédération reçoit des questions du milieu scolaire sur le Disc Golf.

Question de Frank Leygues pour demander à Mme Moreira de préciser comment se présente le développement d'une pratique sportive dans le premier degré.

Réponse de Véronique Moreira : cf. rassemblement récent des présidents et des délégués des comités USEP, plusieurs départements, dont le 37, font des retours très positifs sur la mise en place du Disc Golf. Je précise que les comités départementaux sont libres de mettre en place les partenariats qu'ils souhaitent avec les partenaires locaux de leur choix, même sans convention nationale, et cela fonctionne bien, notamment avec le DG, car cette discipline nécessite peu de matériel. En ruralité, il n'y a pas forcément de stade, mais il y a souvent un terrain qui peut être mis à disposition des écoles pour mettre en œuvre matériellement des séances de Disc Golf.

Précisions de Franck Leygues pour information : dans les derniers programmes d'EPS pour les écoles élémentaires, il est fait état pour le niveau 3 (CM1, CM2, 6^e) des outils produits par le ministère et mis en ligne sur *Eduscol*, concernant la pratique Ultimate, qui sont à la disposition de tous les enseignants. Le partenariat avec l'USEP à l'instar de ce qui a été fait avec l'UNSS est de créer des outils pédagogiques pour permettre l'appropriation de l'activité et la mise en place de rencontres localement entre les clubs et les associations USEP dans les départements.

Question de Benjamin : comment contacter l'USEP au niveau local pour présenter notre club et mettre des choses en place sur le terrain ?

Réponse de Véronique Moreira : il faut contacter le délégué départemental USEP pour vous présenter (sachant qu'ils vous reconnaîtront étant donnée la convention signée entre nos fédérations). Il a pour rôle de coordonner les actions et de mettre les associations en relation avec le comité départemental.

Pour information, une circulaire sera bientôt diffusée ayant pour objet le dispositif « une école, un club » pour que l'activité sportive s'ancre au sein de l'école et pour atteindre l'objectif premier de l'USEP qui est d'augmenter la pratique sportive des enfants et de former les enseignants pour que l'activité continue dans l'école.

Question de Mehdi Boukarabila, LFD Hauts-de-France : comment s'organise l'acquisition du matériel pour mettre en place des séances ?

Réponse de Véronique Moreira : l'USEP n'a pas les ressources propres pour financer du matériel. Avec la signature de la convention nationale qui l'impulsera, le partenariat vivra au niveau local. En rencontrant les délégués USEP du département et les représentants du comité départemental, vous pourrez coconstruire un projet de développement et solliciter du financement auprès des collectivités locales et tout partenaire.

Question de l'assemblée : dans quelle proportion l'USEP est-elle représentée parmi les écoles du premier degré ?

Réponse de Véronique Moreira : l'UNSS est de fait dans chaque établissement comme cela est écrit dans le Code de l'éducation. Dans le premier degré, l'affiliation à l'USEP se fait sur la base du volontariat. Pour l'instant, l'USEP est présente dans 20 % des écoles, qui représentent un réseau d'écoles sportives dynamiques qui s'investissent dans les projets. L'USEP a pour objectif d'obtenir la généralisation de l'affiliation à l'association pour toutes les écoles. On y travaille avec le CNOSEF pour que ce soit inscrit dans le Code de l'éducation. Les écoles sont en demande de nouvelles activités et de nouvelles expériences dans le contexte de la pandémie, qui sont compatibles avec le contexte des contraintes sanitaires.

Question de l'assemblée : y a-t-il des accès aux stades et aux gymnases ?

Réponse de Véronique Moreira : cela dépend du contexte local, il y a des écoles qui disposent d'accès à des créneaux d'accès d'infrastructures.

Question d'Erwan Ravaud, LFD Occitanie : cf. le cas évoqué, depuis quelques années nous allons chaque année faire une séance, ce modèle ne pérennise pas la pratique.

Réponse de Véronique Moreira : je propose que vous rencontriez le délégué USEP de votre département pour voir avec lui quelles sont les associations USEP avec lesquelles vous pourriez travailler et mettre en place un projet qui pourrait être dupliqué pour chacune des écoles. Dans le fonctionnement que nous adoptons, l'intervenant et l'enseignant préparent ensemble les séances pour que l'enseignant puisse poursuivre l'activité de façon autonome. L'intervenant peut également revenir après quelque temps pour voir si des ajustements sont à mettre en place.

Question de Christophe Delpech, Free'owl : quels seraient les leviers pour la formation professionnelle ?

Réponse de Véronique Moreira : l'USEP a mis en place des formations partenariales financées par l'USEP pour réunir des enseignants et pour dispenser des programmes de formation coconstruits par les fédérations et l'USEP.

Question de l'assemblée : les intervenants peuvent-ils être rémunérés ?

Réponse de Véronique Moreira : non, il s'agit d'un échange donnant-donnant entre nos réseaux et les activités.

Cependant, il y a une volonté de Paris 2024 de mettre en relation des écoles avec des clubs comme cela est inscrit dans son cahier des charges pour développer la culture olympique et acculturer les enfants à l'olympisme grâce aux « Coupons Génération 2024 » destinés aux écoles labélisées Génération 2024 d'une valeur de 300 € à destination des clubs pour financer 6 séances par un intervenant de club.

Question de Mehdi Boukarabila : Les enseignants du premier degré pourraient-ils bénéficier d'heures sur leur temps de service pour participer à la co-construction des programmes pédagogiques et au montage des projets ?

Réponse de Véronique Moreira : l'USEP avait demandé au ministère qu'il y ait un enseignant par établissement du premier degré qui soit référent du projet sportif et que son temps alloué à l'organisation du projet soit pris en charge sur son temps d'obligation de service. Cette demande avait été refusée, nous l'avons reconduite.

Remerciements de l'assemblée générale à Véronique Moreira pour sa présence et les échanges très constructifs. Chacun se réjouit des perspectives du Flying Disc dans le milieu scolaire du premier degré.

Résolution n°7 : Débat sur les orientations du contrat de délégation

- Présentation de Franck Leygues : lecture de la présentation en vidéoprojection. cf. courrier du ministère des Sports du 29/10/2021 aux fédérations, une commande publique ;
- Contexte : dans le cadre de crise sanitaire, le MS a partagé l'idée que : *le sport est plus que jamais indispensable dans le quotidien des citoyens, qu'ils soient pratiquants, dirigeants, encadrants, professionnels ou spectateurs* ;
- Le MS affirme la responsabilité collective d'accompagner le parcours des millions d'enfants, des adolescents et des adultes qui sont accueillis dans les structures fédérales et sportives pour qu'ils deviennent des citoyens libres, épanouis et éclairés ;

- Notre rôle de fédération doit s'affirmer au-delà de l'apprentissage des gestes techniques ;
- Transformation en profondeur de la tutelle de l'État sur les fédérations en une relation contractuelle garantissant l'autonomie du mouvement sportif et illustrant les responsabilités réciproques ;
- Le Conseil d'État puis la Cour des comptes avaient confirmé que les nombreuses dimensions des responsabilités fédérales (respect de l'éthique et des valeurs sportives, gouvernance, lutte contre le dopage, formation, intégration des jeunes joueurs, équipes nationales) relevaient de l'intérêt général et justifiaient que l'État mène un dialogue exigeant sur tous ces points avec le mouvement sportif quand il accorde sa délégation ;
- La Loi n°2021-1109 du 24 août 2021, dont le sens de la réforme comprenait un double objectif :
 - Rénover l'agrément (pour 8 ans) délivré aux fédérations bénéficiant de moyens de l'État pour qu'elles respectent et fassent respecter les principes de la République dans le cadre de l'adhésion au contrat d'engagement républicain ;
 - Assortir une délégation d'un contrat d'engagements réciproques permettant aux fédérations de promouvoir et renforcer les principes de la République (préservation de l'intégrité des personnes contre toutes les formes de violence).
- Le nouvel article du Code du sport L.131-15-2 prévoit ainsi désormais que :
- *Les fédérations délégataires, le cas échéant, en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créées, et dans le cadre des orientations fixées par le ministre chargé des sports, élaborent une stratégie nationale visant à promouvoir les principes du contrat d'engagement républicain (...), qu'elles mettent en œuvre dans l'exercice de leurs prérogatives et missions ;*
- Durée du contrat d'engagement : 2022-2024 ;
- À faire :
 - Regrouper les plans d'action en matière de responsabilité éthique, sociétale et environnementale, incluant ceux dont nous sommes déjà dotés, et sur lesquels sont fondées une partie des actions inscrites dans les projets sportifs fédéraux présentés à l'Agence nationale du Sport (AnS), et dont nous pouvons nous inspirer ;
 - Élaborer, sous la forme d'un sommaire détaillé, la stratégie nationale FFFD dans le respect des « orientations nationales aux fédérations » et l'envoyer à la Direction des Sports avant le 1^{er} décembre 2021. Le document complet est à finaliser pour le 31 mars 2022.
- Thématiques des plans d'action :
 - Gouvernance et fonctionnement démocratique ;
 - Protection de l'intégrité physique et morale des personnes, *en particulier des mineurs, vis-à-vis, notamment des violences sexistes et sexuelles* ;
 - Promotion de l'éthique et l'intégrité dans les activités et compétitions sportives ;
 - Engagements au titre du développement durable ;
 - Formation et emploi.



Franck Leygues ouvre le débat et propose à l'assemblée générale d'échanger :

Question d'Alexandre ??? : je trouve que les items qui sont identifiés et ici présentés dans la liste trouvent toutes les réponses dans les spécificités de nos sports, tels que le fairplay, la mixité, le contrôle de soi, etc.

Franck précise qu'il s'agit des items listés et détaillés dans la commande publique.

Question de l'assemblée : **inaudible**

Réponse de Franck Leygues : il s'agit de matérialiser comment nous réalisons notre projet fédéral en respectant ces items.

Intervention d'Alexandre ??? : cf. item développement durable : la fédération pourrait-elle soutenir les clubs qui ont des démarches vertueuses comme le covoiturage, les transports en commun, les écotournois, etc. beaucoup de choses sont déjà faites.

Réponse de Franck Leygues : merci pour toutes ces remarques qui se recoupent. Il y a par exemple cependant le sujet de la parité pour lequel la fédération doit progresser.

Intervention de l'assemblée : **inaudible** cf. formation et emploi

Réponse de Franck Leygues : oui, nous avons de la marge de progression, nous le savons tous. Nous en reparlerons en détail dans le budget prévisionnel 2021-2022. La formation et l'emploi sont effectivement des leviers et des sujets très importants pour notre fédération. Nous reviendrons vers l'assemblée générale au fil de l'avancement de ce document « Stratégie nationale ».

Intervention de l'assemblée : quand je vois la liste des items, je me dis que ce n'est pas pour nous ! il n'y a qu'à venir voir nos tournois, etc.

Franck Leygues se réjouit des convergences d'opinion et de témoignages du terrain sur le positionnement éthique et sociétal de l'assemblée réunie. Il remercie l'assemblée générale pour son attention, pour les échanges et les contributions qui sont notés et sur lesquels le comité directeur travaillera.

Résolution n°9 : Adoption du budget prévisionnel de la saison 2021/2022

Présentation par Adeline Rocher, trésorière : Le budget prévisionnel présenté a été voté en comité directeur du mois de septembre 2021. Nous n'avions pas toutes les informations, dont les montants définitifs des subventions. Ce budget n'a pas été réamendé depuis. Il prévoit le même nombre de licenciés que la saison passée, nombre dépassé aujourd'hui, et une reprise des activités. Il est construit en comptabilité d'engagement et non plus en comptabilité de trésorerie.

Approbation du budget prévisionnel 2021/2022 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 2921 (100 %)

Le budget prévisionnel 2021/2022 est adopté à l'unanimité.

Résolution n°10 : Questions diverses.



Question de Florine Louis, présidente du club Clapas Disc, concernant « les dates du championnat mixte N2 N3 » :

Nous avons pris note du calendrier fédéral. Les dates du mixte tombent une nouvelle fois sur un long WE (pour la N2 et N3). La N1 a pu être décalée au WE suivant. Pourquoi ne pas faire de même pour toutes les divisions ? Les compétitions sur les WE longs posent plusieurs problèmes qui concernent toutes les équipes, notamment niveau logistique des transports.

Réponse d'Amaury Guérin : tous les ans, il ressort des problématiques de calendrier qui est pourtant monté selon plusieurs règles, 1) ne pas enchaîner de compétitions d'un week-end sur l'autre, 2) respect des échéances imprévues, 3) favoriser le mixte.

Questions de Jean-Clair Cadier, président du club Magic Disc Angers :

Concernant « la qualification professionnelle des entraîneurs ». Question autour de la mise en place d'une qualification professionnelle d'Ultimate : qu'en est-il ? Les jeunes des clubs pourraient passer un diplôme et être rémunérés ?

Question de Jean-Marc Audouin, président du CFD 17 concernant le « contrat de qualification professionnelle » : Concernant l'AG, je renouvelle une question que j'avais posée en 2019 : qu'en est-il de la mise en place d'un Contrat de qualification professionnelle pour notre fédération ? Il me semble que la fédération avait la possibilité de présenter des listes d'athlètes de haut niveau au ministère, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Réponse de Franck Leygues : comme indiqué dans le Code du sport, pour être rémunéré, il faut détenir un titre professionnel. Le CQP est le premier niveau. Ce dossier avait été lancé il y a plusieurs années, il avait été mis en attente, car il dépend de l'obtention préalable des délégations sportives.

Questions de Jean-Clair Cadier, président du club Magic Disc Angers :

Concernant « les prêts de joueurs entre clubs » : Ouvrir le débat sur le sens des prêts en compétitions fédérales, quel sens y a-t-il à autoriser les prêts de joueurs entre deux équipes quand celle qui demande le transfert présente une deuxième équipe dans la même compétition ?

Réponse d'Amaury Guérin : les prêts de joueurs entre clubs ne se font pas dans tous les clubs. Ils permettent de ne pas pénaliser d'équipes ni de joueurs pour pouvoir participer aux événements.

Question du club de Tarnos : concernant le « tarif d'affiliation des clubs au prorata du nombre de licenciés » : suite à un échange avec nos clubs une question nous a été posée sur la possibilité de proratiser l'affiliation fédérale en fonction du nombre de licenciés, au-delà de la première année. En effet, en DG notamment, certains clubs ont du mal à grandir et avec 2, 3 licenciés l'affiliation à 100 € représente une part très importante du budget du club. D'où notre question/proposition de la LFD Nouvelle-Aquitaine : Affiliation à 25 € pour les clubs à moins de 5 licenciés :

50 € de 5 à 14

75 € de 15 à 24

100€ 25 et +

Réponse de Franck Leygues : je suis surpris par cette question qui interroge sur la signification du collectif et de la solidarité fédérale, sur ce qui nous unit. La première année d'adhésion est à 25 €, les années suivantes à 100 €. Parmi les objectifs des clubs, il y a celui de développer le nombre de ses adhérents.

Intervention de l'assemblée : **inaudible**

Réponse de Clémentine Bant : il existe de nombreux leviers pour demander des aides extérieures, chaque structure doit s'en emparer et faire des demandes. Cela demande du temps, mais les résultats sont là.

Questions de Benjamin Bourdon, président du club Championnet Sports concernant la « transition numérique » :

J'ai pris connaissance des éléments transmis sur les questions de transition numérique et de digitalisation (subvention reçue par la fédération, projet incluant Ultimate Central ou encore la recherche d'une solution de prise de licence). J'ai également appris récemment que l'entreprise AssoConnect cherche à entrer en contact avec notre fédération, sans succès jusqu'à présent. Cette solution technique pourrait répondre aux besoins de "transition numérique" de plusieurs de nos structures.

Ainsi, à l'occasion de l'assemblée générale, j'aimerais connaître :

- les objectifs donnés à cette démarche de "transition numérique" et les projets déjà entamés, notamment dans le cadre de la subvention attribuée la saison passée ;
- la ou les personnes responsables de ces dossiers ;
- les procédures envisagées pour inclure les acteurs et actrices de terrain (leurs besoins, leur intelligence collective) dans ces orientations et choix techniques qui auront une influence certaine dans la gestion quotidienne de nos structures et de nos membres.
- Au regard de l'aspect technique de ces démarches et des difficultés techniques rencontrées par le passé par la FFFD sur ces mêmes questions, la création d'un groupe et/ou la nomination d'un·e responsable de ces questions ayant des compétences sur ces sujets, à la manière dont l'a fait la WFDF en 2019, a-t-elle été envisagée ?

Réponse d'Amaury Guérin ; présentation des projets du groupe de travail et des résultats concrets et opérationnels ainsi que des études en cours.

Intervention de Franck Leygues : je réagis à la formulation dans la question « les procédures envisagées pour inclure les acteurs et actrices de terrain », pour éviter toute confusion, car les membres du comité directeur sont des licenciés qui pratiquent sur le terrain. À ce jour, il y a environ 170 personnes licenciées bénévoles qui œuvrent aux projets fédéraux, qui ont intégré des groupes de travail.

Questions de Benjamin Bourdon, président du club Championnet Sports : Concernant « la formation des Game Advisors ». Le bilan comptable laisse apparaître une subvention de l'AnS incluant la formation de Game Advisors. Dans le même temps, le bilan de la commission Esprit du jeu n'en laisse rien paraître. Après les discussions, de constructivité variable, qui avait suivi la première formation Game Advisors il y a quelques saisons, il me semble important qu'un effort particulier d'information et de transparence soit entrepris sur cette question structurante et identitaire de la communauté Ultimate. Pourrez-vous profiter de l'assemblée générale pour partager avec les membres de la FFFD la position officielle de la fédération sur la question des Game Advisors et les projets envisagés dans ce cadre ?

Réponse de Yann Le Pleux : des formations sont programmées en décembre.

Complément de Franck Leygues : lorsque la WFDF a impulsé les « Game Advisors », nous avons fait le choix d'investir la FFFD sur ce sujet étant donné notre développement, même si cela concerne peu de nos licenciés, pour participer à la construction de ce projet.



Le Président remercie les membres du comité directeur et la participation physique de chacun des présents, élus de ligues, clubs et comités pour leur active participation à cette assemblée générale.

Fin de la réunion : 17h00

Clémentine Bant
Secrétaire générale FFFD

Florence Dumont, *prestataire externe*
Secrétaire de séance,

Julien Gréau
Scrutateur

Romain Varlet
Scrutateur

Amaury Guérin
Scrutateur